



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Claude PICARD
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	Mme Claude DARCIAUX
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Nicolas BOURNY
M. François DESEILLE	Mme Françoise TENENBAUM	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Anne DILLENSEGER	M. Philippe GUYARD
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Gilles TRAHARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT	
M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Joël MEKHANTAR	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Lucien BRENOT	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Michel ROTGER	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Rémi DELATTE	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à M. Alain MARCHAND
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Modification de l'attribution de compensation - application de l'article 57 de la loi SRU

résidences principales. Ce prélèvement fait l'objet d'un reversement par l'Etat à l'EPCI auquel appartient la commune concernée.

Au regard de ces dispositions, le montant du prélèvement visé à l'article L 302-7 du code de la construction et de l'habitation pour l'année 2009 concerne les communes de Marsannay-la-Côte pour un montant de 22 610,83 euros et de Saint-Apollinaire pour un montant de 41 010,69 €.

L'article 57 de la loi SRU dispose que lorsqu'une commune fait l'objet d'un prélèvement au titre de l'article 55 et qu'elle est membre d'un EPCI à Taxe Professionnelle Unique, l'attribution de compensation est majorée d'une partie du prélèvement de la commune. En ce qui concerne les modalités de calcul de cette majoration, l'article 57 prévoit que l'attribution de compensation de la commune est majorée d'une fraction de la contribution de la commune, égale à la part du potentiel fiscal de la taxe professionnelle dans le potentiel fiscal de la commune.

Pour l'année 2009 :

- pour la commune de Marsannay-la-Côte : (calcul établi à partir de la fiche DGF 2008):

Potentiel fiscal 4 taxes	Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)	Potentiel fiscal TP	% du PF TP/ PF de la commune
4 733 047	2 699 277	2 033 770	42,97 %

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 20/03/2009) = 22 610,83 €

Soit une majoration de 9 715,78 €

- pour la commune de Saint-Apollinaire : (calcul établi à partir de la fiche DGF 2008) :

Potentiel fiscal 4 taxes	Potentiel fiscal 3 taxes (hors TP)	Potentiel fiscal TP	% du PF TP/ PF de la commune
7 652 369	2 974 633	4 677 736	61,13 %

Montant du prélèvement (arrêté préfectoral du 20/03/2009) = 41 010,69 €

Soit une majoration de 25 068,99 €

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de modifier l'attribution de compensation pour 2009 comme suit :

Commune	Attribution de compensation prévue (délibération du 17/12/08)	Régularisation de la majoration	Nouvelle Attribution de compensation
Marsannay-la-Côte	1 139 064 €	9 715,78 €	1 148 779,78 €
Saint-Apollinaire	1 937 686 €	25 068,99 €	1 962 754,99 €

- d'ajuster les crédits dans le budget supplémentaire en dépenses et en recettes.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

29 JUIN 2009



Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président



Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le 26 JUIN 2009

Déposé en Préfecture le 26 JUIN 2009